



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professions de santé

Question écrite n° 3217

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc se référant à l'annonce médiatique, faite par son prédécesseur, le 11 avril 2002, de l'installation de la commission pédagogique nationale de la première année des études de santé, demande à M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche de lui préciser les perspectives et les échéances des travaux de cette commission pédagogique dans le contexte de l'actuelle rentrée universitaire.

Texte de la réponse

L'arrêté du 10 avril 2002 a institué une commission pédagogique nationale de la première année des études de santé (CPNPAES) qui a pour mission de faire des propositions aux ministres chargés de l'enseignement supérieur et de la santé, notamment sur la mise en place d'une première année commune aux professions de santé. Cette commission s'est réunie trois fois sous la présidence du professeur Debouzie, président de l'université Lyon-I et vice-président de la Conférence des présidents d'université : les 23 mai, 15 juillet et 25 septembre 2002. Lors de la dernière réunion, deux groupes de travail ont été mis en place : l'un doit réfléchir sur l'organisation en modules de la première année des études de santé, l'autre sur l'opportunité d'un ou de plusieurs concours permettant, à l'issue de cette première année d'études, d'accéder aux différentes voies de formations. Ces groupes de travail, composés de membres de la CPNPAES, pourront, en tant que de besoin, s'adjoindre des membres consultants sur telle ou telle question. Les premières propositions de ces groupes de travail seront présentées lors de la prochaine réunion plénière de la CPNPAES le 6 décembre prochain.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3217

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 septembre 2002, page 3224

Réponse publiée le : 18 novembre 2002, page 4320